

Afin de vous aider dans cette période délicate et inédite, les partenaires sociaux ont décidé de vous aider à financer votre couverture frais de santé en cette période de crise en vous octroyant une aide financière de 100€, pour pallier une baisse de revenu dans le cadre du chômage partiel\*.

\*Cette aide financière est accordée aux salariés ayant subi une baisse de revenu liée au chômage partiel et qui avant chômage partiel percevaient une rémunération brute inférieure ou égale à 2 300€ (équivalent temps plein).

Numéro d'adhérent : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

Numéro Sécurité sociale : |\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| Téléphone portable : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

Adresse mail : .....@.....

Situation familiale :

Marié  Célibataire  Séparé, divorcé  Vie maritale  Veuve, veuf

Composition familiale :

Nom - prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Numéro de Sécurité sociale

Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne par Harmonie Mutuelle – service d'action sociale, pour le suivi de votre demande, et seront conservées uniquement pendant le déroulement de votre suivi et effacées 2 ans après la fin de la prise en charge. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données personnelles. Vous disposez en outre d'un droit à la limitation des traitements, d'un droit au retrait du consentement, du droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée et d'un droit d'opposition dans les limites des intérêts légitimes de la Mutuelle. Ces droits peuvent être exercés auprès du Responsable Protection des Données par mail à l'adresse [dpo@harmonie-mutuelle.fr](mailto:dpo@harmonie-mutuelle.fr)

Fait à .....

Le : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

Signature :

Afin de vous verser cette aide, merci de nous renvoyer le formulaire complété accompagné de vos bulletins de salaire des mois de février et avril 2020.

Par mail : [solutionsociales@harmonie-mutuelle.fr](mailto:solutionsociales@harmonie-mutuelle.fr)

Par courrier : Harmonie Mutuelle Direction de l'Action sociale – 41 rue Fabienne Landy – Bat CAP 55 – 37700 Saint pierre des Corps